Rectificatif au règlement délégué (UE) 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) nº 952/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) 2015/2446 de la Commission

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 69 du 15 mars 2016)

Page 73, à l'annexe 9, appendice A, point 4, sous «Expéditeur/exportateur», premier alinéa:

au lieu de: «au nom de laquelle»,

lire: «pour le compte de laquelle».

Page 151, à l'annexe 9, appendice C1, titre II, point A, sous «Case 50: Principal obligé», premier alinéa, dernière phrase:

au lieu de: «pour le titulaire du régime»,

lire: «pour le compte du titulaire du régime».